



Association Loi 1901
Bureau du PRESIDENT

DOJO de FRANCE DOJO de FRANCE

Marque déposée et copyright

Déclarée le 24.07.2002 sous le N°02/2943-00155610

Siège social : 29 Rue du Peyrou 34 300 Agde

Téléphone : 04 67 01 50 08 ou 06 72 26 37 87

e.mail : contact.dojodefrance@gmail.com

Internet : www.dojodefrance.com

Facebook : [dojo.de.france.com](https://www.facebook.com/dojo.de.france.com)

ACCESSION AUX GRADES DOJO DE FRANCE

KYU	Enseignant du club		DELAI dans le grade précédent	AGE minimum pour postuler
CN 1er DAN	Enseignant + 2 CN 2ème DAN	Jury du club	1 an	16 ans
CN 2ème DAN	Enseignant + 2 CN 3ème DAN	Jury Départemental	2 ans	18 ans
CN 3ème DAN	Enseignant + 2 CN 4ème DAN	Jury Régional	3 ans	22 ans
CN 4ème DAN	Enseignant + 2 CN 5ème DAN	Jury Régional	4 ans	28 ans
CN 5ème DAN	Jury National		5 ans	35 ans
CN 6ème DAN	Jury National		8 ans	45 ans
CN 7ème DAN	Jury National		10 ans	55 ans
CN 8ème DAN	Jury National		10 ans	65 ans

- Composition de la commission nationale : Mrs Jean-Paul FERRETE - Christian RAMON - Joseph RUIZ et le pdt Hervé NAVARRO.
- La commission : étudie , réglemente , examine , attribue les grades DAN D de F.
- Présentation d'un dossier de demande de grade avec dossier de prestation à partir de 5° DAN et +.
- Les jurys des : clubs , régionaux et nationaux seront impérativement de TROIS enseignants et CN possédant 1 grade de plus que le candidat.
- Remise de grade EXCEPTIONNEL pour les judokas âgés : plus de 65 ans.
- Programme allégé pour les cinquantenaires et plus.
- Remise des grades à partir des 5° DAN avec présentation de la carrière des promus lors du stage annuel et AG.
- Demande d'un brevet fédéral bénévole BUDO par l'enseignant en titre du club et remise lors du stage annuel et AG.

SEIRYOKU - ZENYON = utilisation optimum de l'énergie.

JITA - KOEI = entraide et prospérité mutuelle.

SHIN - GHI - TAI = esprit - technique - efficacité.

